



MAIRIE de  
**BEAUMONT-DU-VENTOUX**  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\*\*\*\*\*

**Aide Municipale**

**Participation aux frais de transport scolaire de l'année  
2022/2023**

Aux termes d'une délibération n°27/2022 prise en date du 15 novembre 2022, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour participer aux dépenses de transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune et fréquentant un établissement scolaire du territoire (collège et Lycée).

Pour l'année scolaire 2022-2023, la commune de Beaumont-du-Ventoux prendra en charge 45,00 € du règlement effectué par les familles auprès de la Région.

Les familles dont les enfants possèdent une carte d'abonnement de transport PASS ZOU ETUDES délivré par le Conseil Régional sont donc priées de se présenter en Mairie récupérer un formulaire de demande d'aide aux frais de transport ou en faire la demande sur l'adresse électronique de la mairie : [mairie@beaumont-du-ventoux.fr](mailto:mairie@beaumont-du-ventoux.fr)

**Le formulaire dûment renseigné devra être accompagné des pièces suivantes :**

- \* la photocopie de la carte de transport de l'enfant**
- \* le justificatif de paiement annuel du titre de transport**
- \* un relevé d'identité bancaire complet**

**Les dossiers complets devront être reçus en Mairie au plus tard le 31/03/2023.**

\*\*\*\*\*

84 340 BEAUMONT-DU-VENTOUX – Tel 04 90 65 21 13  
Courriel : [mairie@beaumont-du-ventoux.fr](mailto:mairie@beaumont-du-ventoux.fr)  
Bureaux ouverts le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h